

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'une bourse aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par deux bacheliers qui ont obtenu la mention très bien pour recevoir une aide financière afin de poursuivre des études supérieures.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de récompenser des jeunes Proprianais ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « très bien » en leur attribuant la somme de 1 000 € chacun.

Cette récompense sera versée aux bacheliers sur présentation de la copie du relevé de notes faisant apparaître la mention obtenue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE favorablement sur le principe de cette récompense.**
- **ATTRIBUE une bourse d'un montant de 1 000 € aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.**

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026
--

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

